

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

de Président



Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	...14...
Nombre de suffrages exprimés :	...14...
VOTES - Pour :	...14...
Contre :
Abstentions :

Date de convocation : 23/03/2018

Présenté par le Président ,
A Serres-Castet, le 29/03/2018
le Président ,
Délibéré par le Conseil d'Administration en session Ordinaire
A Serres-Castet, le 29/03/2018

Les membres du Conseil d'Administration,

Louet Archaël
COUSSO P Diava
RIVET Jean
Deschamps Chris
CASTERES Sandrine
LATEU LADE Ralhou
DELEOURT Evelyne
Dubois Josiane
JELBERGHE Richard
PROBESSON Jérémy

(Handwritten signatures of the council members)

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le
___/___/___, et de la publication le ___/___/___

A Serres-Castet, le ___/___/___

Note de synthèse budget 2018 – CCAS de Serres-Castet

Les dépenses de la section de fonctionnement sont estimées à 20 417,00 € contre 21 343,00 € au budget 2017 (en baisse de 4,34%).

A l'intérieur de celle-ci, les charges à caractère général (cotisations diverses, documentation générale et technique, manifestations....) sont prévues à 1020 € comme en 2017.

Les charges nettes de personnel et frais assimilés sont prévus pour le même montant qu'en 2017, soit 150 €.

Le chapitre « autres charges de gestion courante » est prévu pour 19 247,00€, contre 20 173 € au budget 2017.

Il s'agira de notre participation à la société Idelis pour l'année 2018 pour les administrés bénéficiaires de la tarification sociale (personnes âgées de + de 65 ans, bénéficiaires de la CMU, demandeurs d'emploi et personnes à mobilité réduite). Il s'agira aussi des aides attribuées aux administrés pour les règlements des factures d'électricité, d'eau, des quittances de loyers d'habitation, du restaurant scolaire, du centre de loisirs, et des bons alimentaires, après examen des dossiers en Conseil d'administration, et aux frais de mission à mandater aux élus si besoin. Ces dépenses sont estimées à 16 895 €.

Les subventions attribuées aux diverses associations sont portées également à ce chapitre, et autorisées pour un montant de 2252 €.

Les recettes de la section de fonctionnement sont estimées à 18 000 € hors excédent reporté, comme lors du budget 2017.

Ce montant correspond au versement de la subvention de la Commune au CCAS pour l'équilibre du budget après report de l'excédent 2017.

Le budget du CCAS ne comprend pas de section d'investissement.

Serres-Castet, le 29 mars 2018

Le Président,



Jean-Yves Courrèges